

17 déc 2014 -16:20

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2014

Circulaire contenant des mesures en matière de monitoring du personnel fédéral

Sur proposition du ministre du Budget Hervé Jamar et du ministre chargé de la Fonction publique Steven Vandeput, le Conseil des ministres a approuvé un projet de circulaire contenant des mesures en matière de monitoring du personnel fédéral.

La circulaire contient des mesures en matière de monitoring fédéral et de maintien de la prudence budgétaire après le 31 décembre 2014.

Vu le risque réel d'un dépassement des crédits de personnel, aucune décision en matière de ressources humaines générant des mouvements de personnel irréversibles ne pourra être autorisée tant que le risque de dépassement des crédits disponibles n'a pas été clairement évalué. Les mouvements de personnel irréversibles sont des mouvements généralement nominatifs, dont la procédure ne peut être interrompue sans porter préjudice à des droits individuels. Cette mesure est applicable aux crédits de personnel des SPF, des SPP, de la Police fédérale, du Ministère de la Défense, des organismes d'intérêt public, des organismes assimilés consolidés avec l'État fédéral à charge d'une dotation et des institutions publiques de sécurité sociale.

Un monitoring sera soumis au Conseil des ministres pour le contrôle budgétaire 2015 et visera à évaluer le risque de dépassement des crédits. Sur la base des résultats de ce monitoring, le Conseil des ministres fixera l'assouplissement éventuel de la mesure de prudence.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Sophie Wilmès, ministre du Budget,
chargée de la Loterie nationale
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
<http://www.wilmes.belgium.be>

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la
Défense, chargé de la Fonction publique
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.vandeput.belgium.be>